



EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 13 avril 2023

Le treize avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 15

Votants : 17

Excusés : 2

Procurations : 2

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Thierry KAUFFER, Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Chantal GARCIA, Naïma MOUMOU

Pouvoirs : M. Frédéric SEVOZ donne pouvoir à Mme Jeannette PEDRON

Mme Amandine DORIZON donne pouvoir à Mme Véronique MAGNANI

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 19 heures

Madame le Maire donne lecture des pouvoirs et de l'ordre du jour du conseil municipal.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 28 mars 2023**

Madame le Maire présente le procès-verbal et le soumet au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

- **Travaux/Aménagement du territoire**
- Présentation de projet photovoltaïque (CALY WATT SOL)

Madame le Maire donne la parole à M. MASSOT qui présente :

La société :

- Les créateurs de l'entreprise : des agriculteurs possédant 2 fermes en Charente
- L'objet social : installation de projets agrivoltaïques avec une spécificité sur la construction de parcs photovoltaïques sur des terres agricoles

Enjeux :

- Souveraineté alimentaire, énergétique et décarbonation

La démarche :

- Projet présenté aux communes d'ALBIAS et de SAINT ETIENNE DE TULMONT. La société attend une délibération d'accord de principe des deux communes avant le lancement des études car elle met en place une démarche vertueuse de concertation afin de tenir compte des inquiétudes légitimes que les conseils municipaux peuvent avoir. Il s'agit donc de les associer en amont de toute réalisation.

Echanges :

- Mme VALETON souhaite connaître le devenir du projet dans le cas où une des deux communes s'y opposait.
- M. MASSON explique que ce contexte entrainerait l'arrêt du dossier.
- Mme RODRIGUEZ souhaite savoir si tous les agriculteurs ont été contactés
- M. KAUFFER souhaite connaître la procédure d'autorisation ou non du projet, qui en est le porteur
- M. MASSON explique :
 - Ce sont les l'agriculteurs qui sont porteurs de projets
 - Il n'y a pas de démarchage, mais promotion d'un mode de fonctionnement
- M ; KAUFFER souhaite qu'une information soit donnée aux administrés notamment ceux qui seront à proximité. Il propose d'éviter les espaces avec les maisons proches.
- M. MONESMA souhaite connaître le devenir du projet si tous les agriculteurs ne cultivent pas
- Mme le Maire explique qu'un agriculteur peut aussi faire la démarche de rencontrer des entreprises spécialisées dans ce domaine pour leurs projets
- M. LIACHENKO souhaite connaître le mode de gestion des déchets.
- M. MASSON explique que ceux-ci sont traités à 95%

Madame le Maire conclut qu'il s'agissait d'une rencontre d'informations, que de prochaines réunions seront organisées pour continuer l'échange.

- Transfert de compétence éclairage public SDE

Madame le Maire rappelle que l'éclairage public est une compétence optionnelle proposée par le SDE 82 auquel la commune adhère déjà au titre de ses compétences obligatoires (autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz).

Elle précise que la commune envisage de transférer cette compétence au SDE 82, incluant l'investissement et la maintenance.

Dans le cadre de cette démarche, la réalisation d'un diagnostic du patrimoine éclairage public est un préalable au transfert de compétence option 2 (investissement + maintenance & exploitation).

Le diagnostic du patrimoine relatif à l'éclairage public permet l'analyse technique du réseau par un bureau d'étude afin d'établir un état des lieux de ce patrimoine (points lumineux, armoires de commande, support...) et ainsi d'obtenir une vision d'ensemble des principaux investissements à mettre en œuvre (mise en conformité, amélioration éclairage).

Considérant que la technicité et la complexité d'une telle étude ne permettent pas à la commune de répondre elle-même de manière pertinente à la définition et à la gestion du besoin ;

Considérant que le SDE 82 propose d'établir un tel diagnostic ; que son programme permet, outre l'état des lieux du patrimoine, de recueillir des recommandations d'amélioration et de mise en conformité du patrimoine ainsi que de hiérarchiser et chiffrer les différentes actions à engager afin de constituer une aide à la décision pour la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public ;

Considérant qu'il est donc de l'intérêt de la commune, membre du SDE 82, de faire appel aux compétences de ce dernier afin de réaliser le diagnostic de son patrimoine relatif à l'éclairage public ;

Considérant par ailleurs que la délibération du comité syndical de SDE 82 du 22 septembre 2022 prévoit la participation de ce dernier pour la réalisation d'un diagnostic à hauteur de 25 % ;

Considérant enfin que le coût de la prestation est intégré dans le forfait de maintenance pour les communes qui transfèrent la compétence maintenance dans un délai maximum de 3 mois après la remise du diagnostic ;

Madame le Maire donne la parole à M. LONGUEVILLE, délégué de la commune auprès du SDE.

M. LONGUEVILLE explique que le dernier conseil d'administration du SDE a décidé qu'il n'y aurait pas d'éolienne en Tarn et Garonne.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune demande la réalisation par le SDE 82 du diagnostic de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de faire réaliser par le SDE 82, un diagnostic de l'éclairage public de la commune (points lumineux, armoires de commandes, support ...).
- Complément travaux P35

Madame le Maire présente les projets en cours avec le SDE :

Nature des dossiers	Etat d'avancement/informations générales	Avis du conseil municipal
Changement de candélabres et pose d'ampoule Led sur la D 820	Réalisé, facture et subvention du SDE notifiées	Favorable
Création de l'éclairage public boulodrome et parc à thèmes	Travaux en cours	Favorable
Renforcement BT/P25 OPDHLM, mise en place d'un poste de transformation électrique	Coût à la charge de la commune : 1 736,92 €	Favorable
Alimentation en électricité de la cantine scolaire	Demande d'étude Participation communale : 2 520 €	Favorable
Transfert de compétences éclairage public	Réalisation de diagnostic des installations d'éclairage public de la commune	Favorable
	Demande formulée par la société TEREGA	Favorable

Extension du réseau électrique de distribution publique pour l'alimentation d'un poste de livraison de gaz	Dossier lancé en 2019	
--	-----------------------	--

Madame le Maire passe la parole à M. LOBBE pour des informations complémentaires.

M. LOBBE précise qu'il s'agit de :

- Renforcement de réseau : rajout d'un transformateur derrière les vestiaires du stade
- Modification éclairage public rue de Tarry car l'éclairage public possède un nœud commun avec les habitations, ce qui est non conforme vis-à-vis de la réglementation.

Madame le Maire soumet ces dossiers au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les projets à l'unanimité.

- **Finances**

- Taux d'imposition 2023 : vote

Madame le Maire informe qu'il convient de définir le taux de fiscalité locale de la commune pour l'année 2023.

Elle propose une hausse de 1 % du point calculé comme suit :

Nature	Taux 2023
TFPB	45.24
TFNB	121.458
CFE	24.58

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la hausse des taux de la fiscalité locale pour l'année 2023 à 1 % du point
- Taux de compensation de la taxe d'habitation : vote

Madame le Maire informe qu'il convient de définir le taux de la taxe d'habitation pour l'année 2023. Elle propose une hausse de 1 % du point calculé comme suit :

Nature	Taux 2023	Recettes attendues (€)
TH	15.41	24 182

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le taux de la taxe d'habitation pour l'année 2023 à 1 % du point
- Budget général 2023 : vote

Madame le Maire propose un vote par chapitre en fonctionnement et présente un budget en équilibre :

- Section fonctionnement en dépenses et en recettes d'un montant de **4 667 657,03 €**
- Section investissement en dépenses et en recettes d'un montant de **4 367 456,93 €**

Elle soumet le projet de budget au vote des conseillers.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le budget général de la commune au titre de l'année 2023
- Subventions aux associations : vote

Madame le Maire explique que des dossiers sont arrivés le matin du conseil municipal, ceux-ci n'ont donc pas pu être étudiés. Une deuxième phase d'étude, pour les demandes arrivées après la date limite (1^{er} mars 2023), sera réalisé en novembre. Toutefois, et de manière exceptionnelle, les dossiers complets arrivés avant le vote du budget ont été étudiés.

Elle propose que :

- Les dossiers de demande de subventions soient transmis aux associations par les services communaux :
 - Début septembre de l'année en cours pour les subventions étudiées au mois de mars l'année suivante
 - Date de limite de dépôt pour les associations au 30 novembre de l'année en cours pour les subventions étudiées au mois de mars l'année suivante.

M. LIACHENKO propose de donner le dossier lors des AG.

Mme le Maire pense qu'il est intéressant d'envoyer les dossiers à toutes les associations en même temps.

Mme VALETON soulève la problématique du fonctionnement des associations qui est adossé au calendrier scolaire

Mme le Maire précise que les projets présentés par les associations devront être détaillés et explique que tous les dossiers déposés complets ont été étudiés.

M. RENAUDEAU corrobore les propos de Mme le Maire.

Mme VALETON concède que l'octroi de la subvention n'est pas automatique d'une année sur l'autre.

Le conseil municipal fixe l'étude des prochains dossiers en novembre 2023 et donne la liste des associations et du montant de la subvention pour chacune.

ASSOCIATIONS	
AAA (AMBIANCE ANIMATION ALBIAS)	1 500,00 €
ADAPEI	500,00 €
ADMR	650,00 €
APE ECOLE PUBLIQUE	200,00 €
APEL ST PIE X	200,00 €
CAP DANSES	150,00 €
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE NEGPELISSE	250,00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE	2 500,00 €
COOPERATIVE MATERNELLE	1 000,00 €
FOOTBALL CLUB ALBIAS	5 500,00 €

LA BOULE LYONNAISE ALBIASSAINE	300,00 €
LA FANNY ALBIASSAINE	300,00 €
LE RAYON ALBIASSAIN	250,00 €
LES TROUBADOURS	200,00 €
UNC (Union Nationale des Combattants)	150,00 €

- Plan de financement de la maison de la nature

Vu la délibération n°2021-21 en date du 11 mars portant validation des projets municipaux

Vu la délibération n°2021-1 en date du 31 mai portant validation des projets municipaux

Madame le Maire soumet à la validation du conseil municipal les plans de financement ci-dessous correspondant au projet afin de demander des subventions auprès des partenaires financiers de la commune parmi lesquels :

- L'Etat
- Le conseil départemental
- Le conseil régional
- La CAF et toutes autres structures publiques, privées pouvant accompagner financièrement la commune dans la mise en œuvre de ses projets.

• DEPENSES			RESSOURCES		
	Montant HT	Montant TTC	Aides publiques	Montant	%
Honoraires	24 000	28 800	Union européenne		
Dépenses d'investissement			Subvention État	112 000	50
Acquisitions immobilières					
Travaux	200 000	240 000	Autre financement État		
Matériel-équipements			Conseil régional		
Dépenses connexes (à préciser)			Conseil départemental		
			EPCI		
SOUS-TOTAL	224 000	268 000	Autres (préciser)		
Dépenses de fonctionnement					
Salaires					
Frais divers de fonctionnement (à préciser)			SOUS-TOTAL	112 000	50
			Autofinancement		
			Fonds propres		

SOUS-TOTAL			Emprunts	112 000	50
Dépenses d'ingénierie			Autres (préciser)		
Études					
SOUS-TOTAL			SOUS-TOTAL	112 000	50
TOTAL GENERAL	224 000	268 000	TOTAL GENERAL	224 000	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement
- Autorise Madame le Maire à formuler les demandes de financement auprès des partenaires financiers comme précisé ci-dessus.

Questions diverses :

Demande de subvention de l'ACCA (association communale de chasse agréée)

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Président de l'association à la commune. En effet, dans le cadre de la demande de subvention déposée au nom de l'association le 13 avril 2023, dossier incomplet, Monsieur le président dit attendre la construction de la maison de la nature depuis 9 ans. Or, le projet de maison de la nature date de 30 ans.

Madame le Maire rappelle avoir inscrit ce projet au budget de la commune dès 2020, malheureusement le contexte sanitaire n'a pas permis le lancement de celui-ci ; puis il a fallu trouver un lieu pour installer ladite maison ; enfin, une étude est en cours et le PLU est en révision allégée pour permettre les travaux de réalisation de la maison de la nature.

M. BARBON demande s'il est possible de chasser sur les terrains photovoltaïques.

M. LIACHENKO propose la construction d'un parcours cyclisme/bosses à l'instar de celui qui a été récemment réalisé à MONTAUBAN.

M. LONGUEVILLE fait un point à propos de la préparation de la course contre le cancer

Madame le Maire lève la séance.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 20h57